

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT MERCREDI DIFFÉRENTS 2025/2026

Durant les mercredis, le Centre Social l'Essentiel organise des Accueils de Loisirs Culturels et Sportifs ouverts aux enfants scolarisés (*prévoir certificat de scolarité pour les enfants de moins de 3 ans*) :

DU MERCREDI 03 SEPTEMBRE 2025 AU MERCREDI 24 JUIN 2026

Garderie matin	ALSH matin	Pause méridienne	ALSH après-midi	Garderie soir
8h00-9h00	9h00-12h00	12h00-13h30	13h30-17h00	17h00-18h00

TARIFS : ils sont calculés à partir d'un taux horaire et selon les revenus :

- Pour l'ALSH, ce sont des forfaits annuels,
- Pour les garderies, ce sont des tarifs à la séance,
- En fonction des sorties, des coûts supplémentaires peuvent être demandés.

LIEU : Centre Social l'essentiel, 78 rue Gustave Desmettre, 59250 Halluin.

ASSURANCE : Il est à préciser que l'assurance scolaire s'applique dans la majorité des cas durant les centres de vacances. Il est recommandé aux parents n'ayant pas souscrit d'assurance scolaire susceptible de couvrir ce risque de prendre toutes dispositions à cet effet.

Je souhaite inscrire mon enfant pour toute l'année scolaire :

☐ le matin 9h-12h
☐ le midi 12h-13h30
☐ l'après-midi 13h30-17h

Je souhaite inscrire mon enfant en garderie les jours suivants :

	03/09/25	10/09/25	17/09/25	24/09/25	01/10/25	08/10/25	15/10/25				
8h-9h											Vacances
17h-18h											Toussaint
	05/11/25	12/11/25	19/11/25	26/11/25	03/12/25	10/12/25	17/12/25				
8h-9h											Vacances
17h-18h											Noël
	07/01/26	14/01/26	21/01/26	28/01/26	04/02/26	11/02/26					
8h-9h										Vacances	
17h-18h										Hiver	
	04/03/26	11/03/26	18/03/26	25/03/26	01/04/26	08/04/26					
8h-9h										Vacances	
17h-18h										Printemps	
	29/04/26	06/05/26	13/05/26	20/05/26	27/05/26	03/06/26	10/06/26	17/06/26	24/06/26	Vacances Été	
8h-9h											
17h-18h											

EN CAS D'ABSENCE, AVOIR POSSIBLE UNIQUEMENT SUR CERTIFICAT MÉDICAL.

RESERVE	QF 1 - QF 2 - QF 3 - QF 4 - QF 5 - QF 6 - QF 7
Adhésion familiale annuelle :	€
ALSH :	€
Garderie :	€
TOTAL :	€

Le Centre Social l'Essentiel est une association Loi 1901. De ce fait, une adhésion vous sera demandée en plus des tarifs indiqués ci-dessous. Cette adhésion est valable pour tous les membres de la famille (noyau fiscal de référence). Pour un coût de 15€ pour un Halluinois, 20€ pour un extérieur, elle est valable du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1. Elle vous ouvre droit à toutes les activités du Centre Social (cf. plaquette).

RENSEIGNEMENTS POUR LES ADULTES

	Responsable légal 1	Responsable légal 2	Autre (ex: Assistantes familiales)
Lien de parenté			
NOM			
Prénom			
Adresse			
Téléphone			
Tél travail			
Email			
Date de naissance			
NOM de naissance			
Profession			
Situation familiale	☐ Personne seul(e) ☐ En couple sans enfant ☐ En couple avec enfant ☐ Famille monoparentale	☐ Personne seul(e) ☐ En couple sans enfant ☐ En couple avec enfant ☐ Famille monoparentale	☐ Personne seul(e) ☐ En couple sans enfant ☐ En couple avec enfant ☐ Famille monoparentale

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier de l'enfant :

Dossier d'inscription (un par enfant),
 Attestation de quotient familial datée de moins de 3 mois,
 Photo récente de l'enfant,
 Copie des vaccins à jour (pour chaque enfant),
 Copie pièces identité enfant ET responsable légal,
 Copie du jugement attestant du mode de garde si vous êtes concerné(e),
 Attestation AEEH, MDPH ou dossier PAI le cas échéant,
 Le certificat de scolarité pour les enfants de moins de 3 ans.

☐ Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au bon fonctionnement des activités. Le destinataire des données est le Centre Social. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat.

Fait à _____, Le _____

NOM, Prénom, Signature(s) :

RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT

NOM Prénom			
Portable du jeune		Sexe	☐ Féminin ☐ Masculin
École (en sept.2025)		Né(e) le	
Ville de l'école		Nationalité	
Classe (en sept.2025)		N° allocataire CAF	
Repas	☐ Classique ☐ Rempl. ☐ PAI	Carte ILEVIA	☐ OUI ☐ NON
Pièce identité	☐ OUI ☐ NON ☐ En cours	Spécificité	☐ MDPH ☐ AEEH ☐ TDAH

AUTORISATIONS DIVERSES (Cochez la case utile)	OUI	NON
J'autorise le personnel à sortir mon enfant de l'enceinte de l'établissement pour les sorties en groupe.		
J'autorise l'équipe de direction à prendre les mesures d'urgences en cas d'accident impliquant mon enfant (SAMU, pompiers, hospitalisation).		
J'autorise mon enfant à rentrer seul après les activités.		
J'autorise le personnel à transporter ou faire transporter mon enfant dans les véhicules du Centre Social, cars de tourisme et transports publics, dans le cadre des sorties de groupe.		
J'autorise mon enfant à se rendre à la piscine.		

AUTORISATION DE PUBLICATION DE L'IMAGE DE MON ENFANT
☐ OUI, J'AUTORISE la prise de photographies (captation, fixation, enregistrement, numérisation) dans le cadre des activités, ainsi que leur diffusion et leur publication dans le cadre de la promotion des activités du Centre Social (presse écrite, site Internet, Facebook, plaquette, exposition, affichage et tract). Les photographies ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui vous concernent est garanti. Vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie si vous le jugez utile.
☐ NON, JE N'AUTORISE PAS la prise de photographies.

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS (Allergies, problèmes médicaux, traitement, lentilles, lunettes, prothèses auditives et/ou dentaires, handicap...)

AUTORISATIONS POUR LES MINEURS		
Je soussigné(e) :		
responsable légal de l'enfant :		
autorise les personnes citées ci-dessous à récupérer mon enfant :		
NOM Prénom	N° de téléphone	Lien de parenté

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____ Nationalité : _____
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) : _____
Adresse : _____
N° (b/s, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune : _____
Pays : _____
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) : _____

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [] [] [] [] [] [] [] [] inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : [] [] [] [] [] [] [] [] Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre _____⁽²⁾
(Préciser : _____)
Délivré(e) le : [] [] [] [] [] [] [] []
Par (autorité de délivrance) : _____

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »